

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU
du
JOURNAL,
Rue de las Cámaras n. 34.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX
de
L'ABONNEMENT
3 francs par mois

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE ou on recourt les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Dimanche 29.—Bataille de Talo-Jarovo (Russie) par Napoléon (1812.)

FRANCE.

Chambres des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.—Séance du 18 juillet.

(Suite.)

M. de Boissy. — Vous faites toujours la même réponse.

M. Guizot. — Trois questions fort graves se rattachent à la question de la Nouvelle-Zélande : 1^o une question de souveraineté, 2^o une question de droit civil pour les colons français très peu nombreux dans la Nouvelle-Zélande; 3^o enfin, une question entre le gouvernement et la compagnie Nanto-Bordelaise qui avait fait cette entreprise. Ces questions seront sérieusement examinées.

Voilà, si j'ai bonne mémoire, tous les faits dont il a été question hier. Les explications que j'ai données pour ont amené quelques embarras, quelques difficultés; le gouvernement tâchera de les surmonter. J'espère que la chambre comprendra qu'il m'a été impossible de lui donner tous les détails qu'elle aurait pu désirer. Les seules affaires sur lesquelles la discussion puisse librement s'engager, sont les affaires terminées, et toutes les questions dont il vient d'être parlé sont pendantes. (Bruit.) Le gouvernement accepte la responsabilité de ce qu'il fait, mais il ne peut entrer dans l'examen de ce qu'il prépare sous sa responsabilité personnelle. Le gouvernement et l'opposition ne sont pas comme les journaux, obligés de s'attaquer à tout propos (M. Guizot promène ses regards sur la tribune des journalistes); le gouvernement et l'opposition n'ont pas besoin de se provoquer sur toutes les questions pour se piquer, pour parler et pour faire parler. (Mouvement.)

Le gouvernement raconte les faits et les justifie loyalement. C'est ce qu'il fait et c'est tout ce qu'il doit faire.

M. Dubouchage proteste qu'il n'a pas voulu embarrasser le gouvernement. Il reproduit quelques unes de ses pro-

mères considérations et insiste en particulier sur l'affaire de la Nouvelle-Zélande.

M. de Boissy. — Quand un ministre a demandé la parole pour répondre et qu'il ne répond pas, il peut y avoir deux choses: l'oubli, et alors il est du devoir de celui qui a fait l'interpellation de la faire de nouveau; la volonté de ne pas répondre, et alors la chambre a le droit d'exiger une réponse.

L'orateur parle de nouveau de réparations à exiger de l'Espagne; il presse le ministre de s'expliquer sur l'absence d'un des diplomates les plus distingués, d'une des cours du Nord avec laquelle nous serions en froid. (Murmures.)

J'avais parlé, poursuit l'honorable pair, d'instructions données par l'Angleterre à ses croiseurs pour que le droit de visite ne fut plus exercé, quant à présent. M. le ministre a contesté cette assertion. Je me tiendrais pour complètement satisfait, si au moment de la discussion de l'adresse, un membre de la commission qui le tenait de M. le ministre des affaires étrangères ne m'eût affirmé que l'Angleterre, comme je l'ai dit, a donné des instructions à ses croiseurs pour qu'ils eussent, si nécessaire, à s'abstenir d'exercer le droit de visite, du moins de l'exercer avec modération, afin d'écartier le reproche d'abus quand ce débat reviendra. Si la discussion de l'adresse n'eût pas été fermée immédiatement après le discours de M. le ministre, j'aurais pu entrer dans des détails très intéressants, très importants, que je donnerai plus tard à la chambre.

M. le ministre des affaires étrangères a défendu la politique de l'inaction. La politique de l'inaction peut être une bonne chose quand un gouvernement est inactif à côté d'un gouvernement actif; mais si une puissance est active, si elle ne retire pas ses ambassadeurs, si elle a de grands moyens d'influence, ce n'est pas une politique inerte et expectante qu'il faut; il faut une politique ferme et énergique pour ne pas se laisser expulser.

M. le ministre des affaires étrangères a reproché à ceux qui lui ont adressé des interpellations d'avoir cherché à embarrasser le gouvernement! Je ne me justifierai pas de ce reproche comme l'honorable M. Dubouchage. Je suis loin de repousser l'accusation de vouloir entraver le gouvernement! (Rire général et bruyant.) Je suis de l'opposition! (Mouvement.) Il y a

attendu avec impatience que son père se soit fait moins comme Charles-Quint pour jouer le rôle de Philippe II. Tant que le prince royal de Hanovre était aveugle, comme il excitait beaucoup d'intérêt par sa cécité, il se trouvait involontairement faire de l'opposition contre le roi Ernest, qui n'excite pas jusqu'à présent le même enthousiasme. Enfin on assure que M. le duc d'Orléans n'est pas toujours d'accord avec le gouvernement français. La Russie paraîtrait seule à l'abri de ces querelles de part et d'autre politique. Mais quant à l'Autriche, il y a longtemps que le ménage est troublé, et le broillon de la dynastie actuelle est l'archiduc Jean.

L'archiduc Jean, oncle de l'empereur Ferdinand, est un original qui au lieu de siéger dans le conseil suprême du gouvernement, s'amuse à faire de l'opposition sous une monarchie absolue. Voilà son genre. M. de Metternich n'a pas d'ennemis plus intimes. Relégué en Syrie par l'empereur François qui ne lui a jamais pardonné d'être arrivé trop tard sur le champ de bataille de Wagram pour

ou avant moi une opposition et même des coalitions; mais je demande si ceux qui n'ont pas reculé devant des coalitions pour embarrasser le gouvernement sont bien venus à adresser à d'autres le reproche d'entraver la marche du gouvernement.

Je crois très mauvaise la marche du gouvernement; je serai tout au monde pour l'entraver. Je désire qu'elle le soit si bien, que les ministres soient forcés de céder la place à d'autres. Si on veut un meilleur système il faut bien désirer un changement. Je ne repousse donc pas cette accusation; je la regarde comme complètement flatteuse pour moi.

M. le ministre des affaires étrangères a prétendu qu'il n'avait pas le droit de parler des affaires d'Irlande. Je conçois que la prudence l'ait déterminé à ne pas en parler; mais je conteste qu'un membre du gouvernement puisse dire qu'il n'a pas le droit d'entretenir la chambre de pareilles questions. Un ministre a toujours le droit de parler des affaires qui intéressent l'état.

Tous les crédits des affaires étrangères sont adoptés.

M. le Président met en délibération le budget du ministère de l'intérieur.

M. de Boissy présente quelques observations sur les fonds secrets.

M. Dubouchage appelle l'intérêt du gouvernement sur la maison des Quinze-Vingts.

M. de Boissy demande quelques explications sur les subites des réfugiés étrangers.

M. le ministre ne répond pas.

M. de Boissy prend de nouveau la parole sur le chapitre relatif aux préfets et sous-préfets. Il se plaint de ce qu'on ne rend pas publiques toutes les nominations et promotions administratives. Il en est de ces nominations, dit M. de Boissy, comme de celles qui ont lieu dans l'ordre de la Légion-d'Honneur. Et, à ce propos, je remarque qu'on n'a pas répondu à ce que j'ai dit hier sur le défaut de publicité des décorations.

M. le Président.—M. de Boissy, vous ne pouvez parler de la Légion-d'Honneur, cela n'est pas en discussion. Nous avons passé la Légion-d'Honneur.

M. de Boissy.—Je passe par la Légion-d'Honneur pour arriver aux préfets. (Rire général.)

soutenir l'archiduc Charles, ce prince excentrique passe sa vie à chercher noise à l'ordre de choses autrichien. Toutes les fois qu'un événement grave survient en Europe, il fait à la sourdine un mot qui empêche de dormir le premier ministre et l'empereur, circule dans le peuple, où chacun se le répète à voix basse en guise d'article de journal, et fait par obtenir une place dans les almanachs comme une méchanceté parisienne. Sa manière de vivre est conséquente à la singularité de cette mission, qu'il ne tient d'ailleurs que de l'amour de son esprit.

D'abord, il s'est bâti une délicieuse résidence près de Mährberg, au pied du Bacher Gebirge (les monts Ragots.) C'est une chaîne de la prolongation orientale des Alpes-Juliennees, sur la rive droite de la Drave. La résidence se compose d'un vignoble et d'un cottage où l'archiduc reçoit avec beaucoup d'aménité les touristes curieux de savoir comment un prince impérial fait du vin et de la fer, car c'est la sa double spécialité, après la satire, bien entendu. Un déjeuner confortable ruste en permanence dans

FUUILLETON.

SOUVENIRS D'ALLEMAGNE.

L'ARCHIDUC JEAN.

Il est assez remarquable que dans ce moment chaque famille régnante de l'Europe possède un membre rebelle, fils, frère, gendre, oncle ou neveu, qui, soit tempérament, soit ambition, jette constamment des bâtons dans les roues de char de l'état. Malgré son respect pour le roi de Sardaigne, le prince Oscar ne pense pas toujours comme son père. On disait récemment qu'une conspiration avait eu lieu en Prusse afin de substituer au nouveau monarque son jeune frère Henri. L'infant don François de Paule est, bon gré, mal gré, le chef d'un parti politique en Espagne. Le prince de Capoue a rempli le monde et les journaux de ses prétentions aussi bien que de ses amours. La faction misérabiliste n'est pas vaincue à Lisbonne. Les oncles de la reine d'Angleterre n'ont jamais transigé avec leurs opinions. L'héritier présomptif du trône de Bavière

LE PATRIOTE FRANÇAIS.

M. le Président. — *M. de Boissy.*.. vous n'êtes pas dans la question.

M. de Boissy. — Il suffit qu'un homme soit fait préfet pour qu'il soit promu immédiatement à un grade supérieur dans la Légion-d'Honneur. Vous voyez que je suis dans la question.

J'avais parlé aussi des étrangers auxquels on prodigue des décorations.

M. le Président. — Il ne peut être question des étrangers à propos des préfets. La chambre des pairs ne peut supporter ces divagations continuelles.

M. de Boissy. — Je respecte le tems de la chambre. Mais je crois que sa considération ne peut que gagner à ce qu'un budget de quinze cents millions ne soit pas voté sans discussion. Du reste, je n'insisterai pas un moment sur ces observations, me réservant de prendre la parole sur d'autres chapitres.

Tous les chapitres du ministère de l'intérieur sont adoptés.

Les budgets du commerce et des travaux publics sont votés sans que la moindre observation soit présentée.

M. Dubouché prend la parole sur le budget du ministère de la guerre et presse le ministre de reproduire à la prochaine session une demande de fonds rejetée cette année pour donner les chevrons aux compagnies de vétérans.

M. le général Gourgaud lit un long discours pour soutenir la nécessité de placer à Vincennes l'école de pyrotechnie que la chambre des députés a refusé d'y transférer.

L'orateur regrette que la chambre des députés ait également refusé des fonds pour de nouvelles commandes de fusils.

M. de Lariboisière. — Dans la discussion de la loi des fortifications, la crainte de voir concentrer à Paris toute la défense du royaume a été vivement exprimée. On vient parler de la nécessité de porter sur Paris de nouveaux établissements militaires. La chambre des députés s'y est refusée; en ce qui concerne l'école de pyrotechnie. On a laissé cette école à Metz, et on a bien fait.

L'honorable général croit que nous sommes suffisamment pourvus d'armes à feu. Depuis 1830 on a dépensé pour cet objet plus de 50 millions. Nous avons dans nos arsenaux 2,100,000 fusils, 1,500,000 sont de nouveau modèle; 600 mille sont d'un modèle différent en quelques points, mais cela ne les empêche pas d'être propres à la guerre. Nous pouvons parer avec cet armement à toutes les éventualités. (Très bien! très bien!)

M. le général Laplace se prononce comme *M. Gourgaud* pour l'établissement de l'école de pyrotechnie à Vincennes.

L'orateur présente ensuite des considérations sur les haras.

M. Ch. Dupin développe quelques observations sur ce dernier objet.

M. de Boissy parle de la concurrence fâcheuse de l'administration des haras du ministère du commerce et des haras du ministère de la guerre.

Je vais échanger pour les visiteurs qui affluent chez le prince, non seulement de l'Allemagne, mais de toutes les parties de l'Europe. L'amphytrion est un homme de cinquante-cinq ans, chauve, grand, aimable, bon vivant, qui se garde bien de parler politique, mais se plaît à montrer en quoi la Styrie est heureuse depuis qu'il y professe les vertus d'un père de famille. La conversation se termine d'ordinaire par cet épisode.

— Monsieur, forge-t-on convenablement le fer en France?

— Votre altesse me fait là une question à laquelle je ne puis répondre. Le patriotisme et la politesse me ferment également la bouche.

— Eh bien! reprend-il avec l'enthousiasme d'un industriel, j'aime autant que vous vous taisiez. Mais avant de quitter la Styrie, obligez-moi de visiter mon usine. C'est mon système de gouvernement.

On trouve les hauts fourneaux de l'archiduc à Vordenberg, où la houille est abondante. Sans doute, avoue le prince naïvement, le fer que j'y fabrique ne se débite pas beaucoup sur le continent; on s'en débite comme d'une production despotique. Mais les états républicains de l'Amérique sont moins difficiles, et je leur en vends de manière

Plusieurs chapitres sont adoptés.

M. de Boissy interpelle le ministre sur nos soldats malades qui sont transportés sur des charrettes. L'observation en a été faite déjà par *M. de Cordoue*.

A propos du chapitre relatif aux fortifications de Paris, l'orateur rappelle l'affaire St-Albin; il dit qu'il y a eu une rébellion à main armée de l'autorité militaire contre un arrêt, et qu'on l'a justifié en prétendant que l'officier avait bien fait.

On a vu à quoi serviraient les fortifications. On a vu un officier, parce qu'il avait plus d'hommes que les gendarmes chargés de faire exécuter la loi, résister à la loi. Les organes de la loi n'étaient pas en nombre et ils ont eu le dessous.

Quand on aura une force suffisante pour résister à la loi, ceci vous dit ce qu'on fera. Je te dis, au grand regret d'avoir voté les fortifications.

Il y a eu appel à la force et à l'inintelligence des baionnettes. Quand il y aura appel à la force et à l'intelligence des baionnettes, ce n'est plus la loi qui l'emportera.

Tous les chapitres du budget de la guerre sont votés.

M. Dubouché et *M. Ch. Dupin* présentent quelques observations sur le budget de la marine.

M. le vice-amiral Berget insiste sur les vices de construction de plusieurs vaisseaux.

M. le commissaire du Roi repousse les reproches de l'honorable préopinant.

M. de Boissy développe des considérations sur notre marine. On peut m'accuser de parler souvent, dit-il, mais on ne m'accusera pas de ne point persévérer. Je ne reviendrai sur ce que j'ai dit de nos soldats malades, puisqu'on ne daigne pas s'en occuper. (Bruit confus.)

M. le Président. — C'est intolérable.

M. de Boissy. — S'il y avait eu une discussion contradictoire du budget, je ne me serais pas attiré ces reproches. Je déplore qu'il n'y ait pas de discussion sérieuse; je déplore qu'on traite avec cette légèreté un corps comme la chambre des pairs et qu'on ne daigne pas lui répondre.

M. le Président. — *M. de Boissy.*....

M. de Boissy. — Je n'ai pas fini!

M. le Président. — Si vous n'avez pas fini, je commence. Je saisis cette occasion pour vous faire comprendre que vous n'êtes pas la chambre des pairs tout entière. La chambre, quand elle voudra une réponse, saura bien se le faire faire, et MM. les ministres ne la lui refuseront pas. Mais en vertu de leur droit d'hommes et de leur droit de ministres, ils peuvent apprécier les interpellations qui leur sont adressées par chacun des membres de cette assemblée. Ce n'est pas une raison pour dire, parce qu'on ne vous a pas répondu: On ne répond pas à la chambre des pairs.

M. de Boissy. — Ce scandale portera ses fruits. Quand je prétends qu'on traite la chambre des pairs avec légèreté, l'avenir me donnera raison. Je cite des faits mon-

à prouver à tout le monde que je travaille pour la civilisation. (Bruit-Hall.)

De telles paroles donnent le cauchemar à *M. de Metternich*, d'autant plus que le fer extrait par l'archiduc Jean est d'excellente qualité. La science a depuis longtemps établi sa supériorité sur tous les fers de l'Europe, même sur ceux de Suède et d'Angleterre. Quand les voyageurs se sont vus la figure aux volcans de la forge, l'archiduc enchanté se frotte les mains, et à table, en découplant ses truites aussi grosses qu'un saumon, il raconte gravement cette légende:

« Lorsque les barbares, se précipitant des régions boréales envahirent les provinces du Danube, et notamment la Styrie que les Romains nommaient Norique, le Génie de nos montagnes fatigué du joug des Césars, descendit à la rencontre des conquérants et leur dit: « Choisissez; voulez-vous des mines d'or pour un an, — des fersets pour un siècle, — ou du fer pour toujours! » Nos ancêtres, poursuit le prince, qui avait par expérience l'usage qu'on fait des métaux dans une contrée libre, se souvinrent de leur lutte contre les Romains et s'écrièrent aussitôt: Donne nous le fer pour toujours! (Bruit-Hall.)

strucieux sur lesquels on refuse de s'expliquer. Je parle des soldats malades transportés sur des charrettes comme des animaux, (Vives interruptions. Plusieurs pairs agitent avec force leurs pupitres pour couvrir la voix de l'orateur. *M. Deugnot* frappe incessamment sur son pupitre avec son couteau de bois.)

(La suite au prochain numéro.)

MONTÉVIDÉO.

octobre 29 1843.

La mission dont *M. Desbrosses* était chargé, et à laquelle il a si noblement renoncé, était plus importante, que beaucoup de personnes ne l'ont pensé, car il ne s'agissait pas seulement d'aller appuyer de toute l'influence que lui donne sa position, la pétition que nous avons signée et adressée à la Chambre des Députés, d'autres considérations se rattachaient à cette démarche; qui avait aussi pour but d'éclairer le gouvernement sur la position des français de Montévidéo, position qui n'est connue en France que par les rapports des agents du gouvernement, intéressés par partialité, ou d'autres raisons à ne présenter l'état des affaires de la Plata que sous un jour défavorable à ceux qui ont pris les armes. Certes, personnes ne rennissait mieux que *M. Desbrosses*, les conditions que comporte une pareille mission, qu'il eût remplie nous n'en doutons pas, avec le zèle et la fidélité dont il nous a donné tant de preuves.

Quelques personnes pensent qu'il eût pu obtenir le rappel d'agents déjà si compromis aux yeux de la population française de ce pays, cette pensée s'appuie sans doute sur le bon droit, sur la vérité des faits, et sur la confiance aveugle qu'elles ont dans une administration jugée depuis longtemps. C'est une erreur que nous ne partageons pas et nous avons dit pourquoi dans notre numéro de mercredi, nous obtiendrons rien d'un ministère, duquel sont partis les ordres impitoyables qui ont ensanglanté plusieurs de nos villes, et qui a mis à l'ordre du jour l'intimidation dont nous avons vu les effets dans une circonstance récente.

Mais en admettant même l'impossible, que *M. Desbrosses* eût réussi à faire changer *M. le consul de France*, rappelez-vous la fable des

En parlant ainsi l'archiduc boit un verre de vin de Tokai, ouvre les portes de la salle à manger, et l'on voit les ouvriers mineurs, vêtus du costume si pittoresque de leurs montagnes, la moustache retroussée, la hécette à la ceinture, des centifolias et des songères au bonnet, venir avec respect, l'un après l'autre, baiser la main de prince surgeront et vigeron, qui pousse d'instinct à la démocratie de la meilleure foi du monde.

Rien ne manque à la grandeur du spectacle. Vordenberg est situé dans la Haute-Styrie, à la droite du Danube, entre Munich et Vienne. Des vallons ténébreux, des pics gigantesques, des rocs stériles où cheminent des bûcherons et des charbonniers, le retentissement lugubre des marteaux de l'usine, cette fumée rouge de la forge qui s'échappe des fourneaux et brille à travers un feuillage noir, des routes perpendiculaires, des torrents, des forges, telle est la mise en scène. Il y a là surtout un mont Frubuh, haut de trois mille sept cents pieds au-dessus du niveau de l'Adriatique, qui répète dans ses précipices le bruit des Cyclopes de l'archiduc avec d'effroyables échos. Mais le prince ne se contenta pas d'être un Volcain.

(La suite au prochain numéro.)

"grenouilles qui demandent un Roi" voyez le resultat, et dites nous, si cela pouvait entrer en comparaison avec le tort qui eût fait à la Legion l'absence de son lieutenant colonel; la perte etait certaine, le gain illusoire, où etait la compensation? alors les legionnaires ont ils compris et M. Desbrosses comme eux que s'il les abandonnait, une absence de six mois au moins compromettait le resultat d'un devouement desinteresse et qui reclame sa presence. Aussi n'a-t-il pas hesite, tous ses compatriotes lui en sauront gre, et la confiance dont ont l'entoure aujourd'hui avec l'estime publique seront sa plus noble recompense.

Mais nous devons aussi convenir que si le depart de M. le Colonel eût ete mis en question, nous nous serions eleve contre ce depart avec autant de force, et que nous aurions fait pour l'empêcher tout ce que nous avons fait pour faire revenir sur la decision prise; car pour nous, son depart eut ete une veritable defection.

Nous avons pense que les explications que nous avons donnees dans notre numero d'hier, tendant à faire comprendre que si nous n'avons pas fait partager à notre colonel les eloges adresses à M. le lieutenant-colonel, c'est qu'il n'était pas en cause, et que l'occasion n'était pas favorable pour lui rendre cette justice, qu'il merite sous tous les rapports, car ainsi que nous l'avons dit; nul n'a pu le connaître et l'apprécier mieux que nous qui étions en rapport intime avec lui avant la prise d'armes.

Nous avons espere que ces explications seraient comprises de tous, les pieces que nous recevons nous prouvent le contraire, nous les inserons sans commentaire. (quoiqu'il y eut sujet à en faire et beaucoup) mais en agissant ainsi, nous donnons une preuve de plus du devouement que nous avons juré à la sainte cause que nous defendons de toutes nos forces et par tous les sacrifices depuis bientôt cinq ans.

Nous desirons que notre exemple soit imité de tous nos concitoyens et que l'union de la Legion en ressorte plus forte que jamais.

Jh REYNAUD.

Proprietaire gerant du Patriote.

Montevideo, 29 octobre 1843,
9 heures du matin.

Monsieur le Rédacteur,

Je m'empresse de vous faire tenir le document ci-inclus qui, par la simple inspection que vous ferez des signatures qui l'accompagnent, prouvera assez hautement à tous les lecteurs de votre journal, ainsi qu'à vous même, que les sentiments d'honneur et de justice sont au coeur de nos braves volontaires aussi bien imprimés que ceux de reconnaissance dus à des services honorablement prêtés.

M'abstenant de toute espèce de commentaire touchant les articles précédemment insérés au Patriote, je ne me bornerai qu'à vous informer d'une chose, c'est que la pièce ci-jointe est libre et spontanée des signataires, dont le nombre se serait prodigieusement augmenté, si la nécessité de vous expédier ce document pour vous en faciliter l'insertion, ne venait entraver l'apposition de nouvelles signatures.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le Major,
DUBET.

LEGION DES VOLONTAIRES.

Nous soussignes, officiers de la Legion des Volontaires, bien qu'admettant que les eloges donnees à M. Desbrosses lieutenant-colonel, soient justes et merites, sous le rapport de l'administration. Nous ne pouvons permettre que des articles inseres au Patriote oublient les services et les immenses sacrifices faits par le colonel Thiebaud (l'homme choisi par nous), qui, depuis la prise d'armes a toujours marche à l'ennemi, qui extenu de fatigue par le service, ne s'est jamais refuse à écouter nos reclamations et rendre justice à qui de droit ait pu être oublié dans les eloges accordes à M. Desbrosses.

Protestons contre cet oubli, qui, pour nous est une injure faite à la reconnaissance et à l'attachement que nous devons professer envers notre digne colonel.

Signe—Pelabert, Duret, Poisseinjean, Oyenard, Brie, Marie, Carengents, Malle, Laporte, Sagory, Julien, Biton, Dussurgey, Pouillan, Berogen, Pieron, Barrere, Peyrous, Rouget, Desaune, Lamarque, Ricœur, Courtade, Chaine, Bonnicaze, Coutrau, J. Quelquejeu, Laguardere, Bourgois, Larrampe, Bardieu, Asunhary, L. Bouton, Choffel, Biron, Mouldoux, Etchegaray, Lacaze, Sicard, Lametz, Rouillier, Aubriot, Cazeaux, Adam, Figarol, Arancet, J. P. François, J. Rocard, Rives, Dutil, Jouve, Labegne, Danand, Ledue, Cheri Haboris, Damien, Lagrille Bayle, A. Jouve fils, Promant, Dulac, Freissens, Joubert, Harangué, Camas, Ebert, Georges, J. Gard, Verges, Meharu Elissonde, Etcharret, Lomberan, Brie, R. Brie, Labadie, Etcheverry, Iroumi, Lapouyole, P. Haramor, Gara, Jaureguiberry, Pedezest, Goumoulier.

Ordre du jour du 25 octobre 1843.

Comme il est de mon devoir d'empêcher toute espèce de mecontentement parmi les braves Legionnaires, sachant que le depart de M. Desbrosses pourrait y contribuer, et que, le motif de ce depart n'a pas ete interprete comme il aurait du l'être: j'annonce à la Legion que, la majorite faisant abnegation de ses convictions dans l'interet de la conservation de la bonne harmonie entre nous, le depart de M. Desbrosses n'aura pas lieu.

Montevideo, 25 octobre 1843,
8 heures du matin.

Mon cher camarade.

Attendu que malgré la majorité on revient encore sur la question d'hier en lui donnant toute sorte d'interpretations, et que votre intention malgré son but bien louable et digne de votre patriotisme n'a pas été comprise comme elle aurait du l'être, j'annonce à la Legion que votre départ n'aura pas lieu.

Votre &c.

THIEBAUT.

M. Desbrosses, lieutenant-colonel de la Legion des Volontaires.

Montevideo, 27 octobre 1843.

Monsieur le Rédacteur,

La lettre dont vous recevez copie était envoyée par un adjudant à huit heures du matin à M. le lieutenant-colonel, et l'ordre du jour était affiché en même temps au bureau de l'Etat-major, le Patriote n'a paru que le lendemain.

main, hors il est évident que les articles publiés le 26 et 27 l'ont été dans un but, que je m'abstiens de qualifier, mais qui n'aura pas échappé à la sagacité des lecteurs de votre journal.

Votre compatriote,
THIEBAUT.

Monsieur le directeur de l'Hopital de la Legion des Volontaires nous a adressé le compte rendu de l'administration de cet établissement depuis le 14 mai premier jour du commencement de ses travaux, jusqu'au 30 septembre.

Comme nous désirions mettre ce travail en entier dans le même numéro, nous nous voyons obligé d'en retarder la publication jusqu'à mardi.

Il y a neuf ans que j'étais atteint d'une maladie grave, laquelle j'ai fait consulter par différents médecins, sans qu'aucun ait jamais pu me donner aucun soulagement. Tout espoir de guérison m'était impossible à ce que me disait la majorité des médecins; alors j'ai eu le bonheur de consulter le docteur Capdeboutat, lequel après un pénible travail m'a totalement rétabli de ma maladie dans l'espace de quatre-vingt-dix jours. Je ferai une injustice à l'humanité et au public, si je manquais à ce devoir si essentiel, lequel m'a fait un si grand bien.

Jean Brown.

NOUVELLES DIVERSES.

— Une ordonnance du roi, en date du 3 août, prescrit la transcription du procès-verbal et de l'acte de célébration du mariage de LL. AA. Mgr le prince et Mme la princesse de Joinville, sur le double registre des actes de la famille royale, et le dépôt dedit procès-verbal et actes aux archives de la chambre des pairs.

Cette ordonnance est publiée aujourd'hui au *Moniteur*, ainsi que l'acte de mariage, en portugais, avec la traduction française en regard.

— On avait dit que M. le colonel Renault, de 60 léger, avait été mortellement blessé en Afrique; nous apprenons aujourd'hui, et nous sommes heureux de pouvoir annoncer que sa blessure, quoique dangereuse n'a point donné à craindre pour ses jours, et qu'il est complètement hors de danger. Ce brave militaire sera bientôt en état de reprendre le commandement de son régiment.

— On lit dans le *Mercurio Séguien*:

« Un négociant qui arrive de Beaucaire nous apprend que la foire a été mauvaise pour nos articles. Les armes, la quincaillerie et les rubans ont été très peu recherchés, et le peu qui s'est vendu l'a été à bas prix. Les grèges ont augmenté du commencement de la foire à la fin d'une valeur de 10 fr. »

REMATES.

POR PATRICIO VAZQUEZ.

El Martes 31 de Octubre se ha de vender à la masa alta oferta, por órden del Sr. Juez de intestados, todas las existencias del almacén situado en la calle del Rincón número 82, donde estará la bandera de remate, y que son del intestado D. José Gomez, cuyo portomenor es como sigue:—

Un surtido general de loza y cristal de todas clases, escrituras finas y ordinarias, juegos de porcelana floreada, cubiertos de varias clases, barajas finas y ordinarias, papel de varias clases, cigarreras, cigarrillos habanos superiores, bandejas finas, terrones rapé, polvillo, fresas, canastas, aceite en botijas, vino de Madera, id. moscatel, aceite refinado, licorres franceses, cajones cohetes, candeleros de varias clases, té imperial, velas de esperma, arroz de Carolina, café, arroz del Brasil, garraños, bacalao, tocino en barriles, azúcar blanca, id. de pilón, id. refinado, jabón amarillo, tabaco picado, masteca en barriles, yerba paraguaya, nueces, almendras, castañas, queso, vinagre, aguardiente prueba de aceite y porción de otros artículos que se omiten por su extensión. Mostrador, balanzas, pesos y armazones.

Nota: En seguida, por órden del Sr. Juez de intestados, en el mismo almacén, se rematarán todos los bienes del intestado D. José B. Vazquez.

POR RAFAEL RUANO.

Quemados de muebles.

En su casa calle del 25 de Mayo número 105.
El Martes 31 à las once en punto, empezará la venta de

el tiempo lo permite, de gran cantidad de muebles usados por sus dueños del país, y muchos nuevos por liquidación de cuentas, y son:—Roperos de caoba, cujas, sillones de caoba, espejos, tocadores y demás muebles que se anunciarán por los carteles de costumbre.

AVIS DIVERS

AVIS.

Les passagers arrivés en janvier 1841 pour compte de Juan Pierre Jaureguiberry dit Joujou à bord du navire ALFRED capitaine Dubertrand et qui ont des cautions en France sont invités à passer à la maison Garat dit Etchehoury rue de la Convention pour payer le montant de leur passage, dans le délai de 10 jours, à défaut de comparution, ils sont prévenus que les titres vont être renvoyés en France pour poursuivre les cautions.

Juan Pierre Biscay.

Mandataire général dudit J. P. Jaureguiberry.

AVIS.

Des dames françaises, habitant une fort jolie maison, desirant louer, à un français, une ou deux pièces en vide ou garnies, S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Messieurs les créanciers de Mme Grosin Dobois, rue du 25 mai, n. 174 et 176, sont invités à remettre leurs comptes audit domicile dans le plus bref délai possible.

AVIS.

On désire acheter un bon billard, la personne qui en possède un, peut s'adresser à M. Derrey, pharmacie de L'Indien, qui indiquera la personne qui en a besoin.

AVIS.

Le navire français La Clemence, capitaine Jaureguiberry devant partir par contrat, le 31 de ce mois, messieurs les passagers sont prévenus qu'ils doivent régler le montant de leur passage, chez messieurs E. Raymond et Theil rue du 25 Mai numero 108.

AVIS.

Les syndics dans l'affaire du défunt P. Tillet, et d'après leur délibération, ont adopté et reconnu dans l'intérêt des intéressés desdites affaires, qu'il était nécessaires de les aviser par la voix des journaux de cette ville, afin qu'ils n'en ignorent que pour second avis ils sont invités à se présenter lundi prochain, 30 du courant, à midi précis, dans le domicile du syndic, Adolphe Huguot, magasin de comestibles, cuadro du Lion d'Or, ils sont invités à ne pas oublier de se munir des pièces relatives, soit comptes ou notes réglés ou non réglés, les intéressés sont invités à ne pas oublier le jour et l'heure.

Les syndics.

AVIS.

On prie les personnes qui auraient trouvé deux anneaux d'or, dont l'un porte les initiales M. G., l'autre étant brisé et portant dans l'in-

terieur les initiales A. G. M. C. G., de vouloir les bien les rapporter au bureau du Patriote, l'on remettra la moitié de la valeur de ces objets à la personne qui les rapportera ou pourra en donner des renseignements.

AVIS.

M. Joseph Raymond, autorisé spécialement par S. E. M. le général d'armes à former un bataillon d'infanterie de ligne, invite tous les étrangers de toutes nations, qui n'appartiennent à aucun corps défendant actuellement cette place et qui veulent s'enrôler volontairement, de vouloir bien se présenter chez lui pres du café de l'Immortel, où il leur sera donnée connaissance des conditions avantageuses et prérogatives dont ils jouiront.

RAYMOND.

Des renseignements sont demandés sur le sort du nommé Pierre Edouard Monier cuisinier du navire la Gabrielle. Les adresses au journal le Patriote Français, ou à M. Monio, rue du Pin, n. 51, à Agen. Lot et Garonne

TRIBUNAL MILITAIRE.

Le tribunal militaire pouvant se tenir dorénavant dans un local plus spacieux, fait savoir que désormais les causes qui s'y discuteront seront annoncées par la presse par anticipation afin que les Orientaux et les étrangers qui voudront s'assurer de l'ordre qui règne dans les actes judiciaires puissent y assister.

Ligne des fortifications dans la saison non coudre et demi du Porton principal.

Octobre 6 1843.

AVIS.

Le sieur Jean Dechemcindy, ayant vendu son magasin, situé rue de Misiones, à M. Chenevet, prie les personnes qui ont des comptes dépendants dudit magasin, de se présenter jusqu'au dix-huit du courant.

AVIS AU COMMERCE.

M. Devaux, capitaine du brick français Indien, anciennement commandé par le capitaine Frémont, a l'honneur de prévenir qu'il les personnes qui ont des comptes à réclamer de ce navire sont invitées à les présenter, chez MM. Isabelle et fil., négociants, jusqu'au 18 du courant, faute de quoi, ils ne seront réglés qu'au retour du navire en France.

Montevideo, 7 octobre 1843.

AVISO AL PUBLICO.

El abajo firmado pone en conocimiento del público, que se retira para el Rio Grande, de jando en esta plaza á su procurador con bastante poder; cuyo individuo es D. José Loubuin quarto Souza, con el cual se entenderá para liquidar todas las cuentas pendientes.

Montevideo, 5 de Octubre de 1843.

João Q. Vianna.

AVIS.

On désire trouver à louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le paiement toutes les garanties possibles. Les personnes qui en auraient, sont priées de s'adresser au collègue français de Mme Guyot, rue Washington n. 82, ancienne rue San Diego.

AVISO

Al público que se ha vendido la fonda situada en la calle de Misiones, de la propiedad de los señores D. Tomas Dorigo y D. Pablo Faso, los señores que tengan cuentas contra dicha casa, ocurrirán dentro de seis dias. Montevideo, septiembre 30 de 1843.

AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison Aymes freres, arrivée au terme de sa société, sera faite par M. Arsene Isabelle ex-chancelier du consulat general de France, qui a été muni de tous pouvoirs à cet effet.

AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur famille, sur le sort des nommés François Souhau, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Marie sur le môle. Et Etienne Borghetta, natif de Marseille âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du "Patriote" où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai n. 342. Tableau français Espagnol, et Espagnol français reliure très riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taboada. Histoire de Napoléon avec portraits, plans de bataille etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géodesie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'arpentage, le nivellement, la Géographie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Ouvrages complets de Mirabeau, Histoire de la révolution française par Thiers, Cartes géographiques séparées, Matématiques, Grammaire de Chantreau.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnino Navarro de Lira, inséré dans le N. 1410 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1.° Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.° Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos à arrêter le paiement de ce loyer.

3.° Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin; il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1. er juillet 1843; le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

AVIS.

Les personnes qui désirent apprendre à danser, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbonnel.

Le Gérant, Jh. REYNAUD.

Impimerie Constitucional, Rue de las Cámaras No. 24